



## Indemnité transactionnelle en plus de l'indemnité légale

-----  
Par Visiteur

Re Bonjour,

Je profite de ma 2<sup>ème</sup> question pour vous demander quelle indemnité transactionnelle puis-je réclamer en plus de mon indemnité légale, pouvez-vous me donner une fourchette sachant que c'est une négo avec mon employeur ?

Pour info:

J'ai un véhicule de fonction AUDI A4, valeur environ 35000 euros TTC (avantage en nature 304 euros mensuel)

J'ai une clause de non concurrence de 2 ans.

J'ai une mutuelle groupe 130 euros mensuel à ma charge, 170 à la charge de l'employeur.

Je ne souhaite pas rechercher un nouvel emploi, les indemnités chômage devrait me permettre d'arriver à l'age légal pour ma retraite

La société de 300 personne appartient à un groupe international (60000 personnes)

Les autres infos sont sur ma précédente question, 18 ans d'ancienneté, 72 000 euros bruts annuel, cadre depuis mon entrée le 30 Juin 1993

Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

En attente de l'éclaircissement sur la première question,

Très cordialement.